

## Examen préalable de conception d'une installation d'Assainissement Non Collectif

### **PIECES JOINTES au présent dossier**

- un plan de situation (1 / 25000<sup>e</sup>),
- un plan de masse (1/200<sup>e</sup> ou 1/500<sup>e</sup>) précisant la position de l'habitation future, l'emplacement de la filière d'ANC projetée, la position des puits, sources et ruisseaux éventuels dans un rayon proche, ainsi que le sens et le pourcentage de la pente du terrain,
- l'étude de faisabilité de l'ANC,
- des informations permettant de dimensionner l'installation (plan intérieur de l'habitation,...)
- si nécessaire, les autorisations de rejet et de servitudes.

Votre dossier sera étudié en 3 temps :

1. L'examen préalable à la conception (instruction du présent dossier) ;
2. L'implantation sur site du dispositif d'assainissement non collectif en présence du propriétaire et/ou de l'entreprise avant le début des travaux ;
3. La vérification de l'exécution des travaux **(avant remblaiement)**.

### **1. INFORMATIONS GENERALES**

#### ➤ NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- 1- D'une demande de permis de construire d'une construction neuve ;
- 2- D'une demande de permis de construire d'une construction existante (transformation, agrandissement),
- 3- D'une réhabilitation d'un dispositif d'assainissement existant sans déclaration d'urbanisme

#### **COORDONNEES DU PETITIONNAIRE**

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal / Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

## 2. CARACTERISTIQUES DU PROJET

Adresse du projet : \_\_\_\_\_

Code postal / Commune : \_\_\_\_\_

Références cadastrales du terrain (sections / N° de parcelles) : \_\_\_\_\_

### Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre, etc...)

Nom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

### Installateur (entreprise ou particulier) – si connu

Nom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

#### ➤ TYPE DE L'IMMEUBLE

Maison d'habitation individuelle ;

Résidence principale       résidence secondaire       location

Lotissement (date de l'arrêté préfectoral de lotir : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_)

Immeuble (nombre de logements : \_\_\_\_\_)

Autre (préciser : \_\_\_\_\_)

#### ➤ CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Nombre total de pièces principales : \_\_\_\_\_

**Cas particulier** : si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base (« nombre de pièces principales = nombre d'Equivalents-Habitants (EH) ») ; Quel est le nombre d'EH retenu ? \_\_\_\_\_ EH

Alimentation en eau potable : Réseau public

Alimentation privée  (préciser) : \_\_\_\_\_

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?       OUI       NON

Si OUI, sera-t-il en partie conservé ?       OUI       NON

Détail des éléments qui seront conservés : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

➤ CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Zone à enjeux :  NON  OUI sanitaire  OUI environnementale

Surface totale du terrain : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Pente existante :  Faible (< 5 %)  Moyenne (5 < p < 10 %)  Forte (> 10 %)

Terrain inondable :  OUI  NON

Nappe d'eau présente à moins de 1 m du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) :  OUI  NON

Présence de roche à moins de 1 m de la surface du sol :  OUI  NON

Autres observations : \_\_\_\_\_

Si présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue :

*(Tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.)*

L'ouvrage est-il déclaré ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
L'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
L'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
La distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 m ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Perméabilité moyenne (en mm/h) : \_\_\_\_\_

	Date Visite	Test perméabilité	Profondeur test (m)	Vitesse infiltration (mm/h)
1				
2				
3				
4				
5				
6				

➤ CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETEE

Destination des eaux pluviales : \_\_\_\_\_

(Nota : il est **interdit** de rejeter les eaux pluviales dans le dispositif d'assainissement non collectif).

⇒ **PRETRAITEMENT**

**N.B : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur.**

Dispositif de prétraitement	Eaux usées	Eaux ménagères
<input type="checkbox"/> Bac dégraisseur**	<input type="checkbox"/> 500 Litres	<input type="checkbox"/> 200 Litres
<input type="checkbox"/> Fosse toutes eaux	Volume (m <sup>3</sup> ) :	Volume (m <sup>3</sup> ) : *
<input type="checkbox"/> Préfiltre décolloïdeur	Volume (m <sup>3</sup> ) :	Volume (m <sup>3</sup> ) : *
<input type="checkbox"/> Chasse à auget	Volume (m <sup>3</sup> ) :	Volume (m <sup>3</sup> ) : *

**N.B : \*\*dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.**

**\* Dans le cas particulier des toilettes sèches**

Poste de relevage : Volume de bâché : \_\_\_\_\_ L et Type : \_\_\_\_\_  
 Eaux brutes  Eaux prétraitées  Eaux traitées

Toilettes sèches :  
 Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) : \_\_\_\_\_

⇒ **TRAITEMENT**

<b>Epandage par le sol en place</b>	Longueur (ml) : Largeur (m) : Nombre de tranchées : Longueur unitaire (m) : Profondeur (m) :
Tranchées d'épandage <input type="checkbox"/>	
Lit d'épandage <input type="checkbox"/>	(Zéolithe) Fournisseur : (Zéolithe) Surface de filtration (m <sup>2</sup> ) :
<b>Epandage par massif reconstitué</b>	
Filtre à sable non drainé <input type="checkbox"/>	
Filtre à sable drainé <input type="checkbox"/>	
Lit filtrant à massif de zéolithe <input type="checkbox"/>	

**Autres dispositifs :**

Microstation

Filtre-compact

Filtre planté

Dénomination commerciale titulaire de l'agrément : \_\_\_\_\_

Modèle : \_\_\_\_\_

Numéro d'agrément : \_\_\_\_\_

Capacité de traitement : \_\_\_\_\_ EH

## MODALITES D'EVACUATION DES EAUX TRAITEES POUR LES FILIERES DRAINEES.

### Par infiltration dans le sol en place :

- Tranchée(s) de dissipation :

Longueur : \_\_\_\_ m soit \_\_\_\_ tranchée(s) de \_\_\_\_ m.

Largeur de tranchée : \_\_\_\_ m      Profondeur : \_\_\_\_ m

- Puits d'infiltration (*uniquement sur dérogation du SPANC*) :

Profondeur : \_\_\_\_ m

Diamètre ouvrage (m) :

Diamètre des buses (m) :

Hauteur sous fil d'eau d'arrivée (m) :

### Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel :

- Fossé existant (Nom du propriétaire : \_\_\_\_\_)

Autorisation du gestionnaire :     Oui       Non

- Réseau pluvial (Nom du propriétaire : \_\_\_\_\_)

Autorisation du gestionnaire :     Oui       Non

- Cours d'eau, étang, etc... (Nom du propriétaire : \_\_\_\_\_)

Autorisation du gestionnaire :     Oui       Non

### **3. ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE**

**Dans le cadre d'un permis de construire** : conformément à la délibération du SIEGA du 24/06/2013, une redevance forfaitaire de **250 € HT** sera demandée au pétitionnaire, payable de la façon suivante : **100 € HT** à l'examen préalable à la conception du présent dossier, puis **150 € HT** après contrôle sur site de la bonne exécution des travaux.

**Pour les installations à réhabiliter sans document d'urbanisme** : conformément à la délibération du SIEGA du 07/11/2013, une redevance forfaitaire de **130 € HT** sera demandée au pétitionnaire, payable **après contrôle sur site de la bonne exécution des travaux**.

En outre, la redevance pour le contrôle des installations à réhabiliter aux propriétaires inscrits dans un programme de réhabilitations groupées financées par le Département, s'applique y compris en cas de désistement (travaux reportés ou annulés), puisque les prestations d'animation/coordination et d'examen de la conception auront été assurées par le syndicat. Le cas échéant, la redevance sera payable dès le constat du désistement.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ certifie que

les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, je m'engage :

- A informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- A informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement de service SPANC ;
- A ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC ;
- A ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- A assurer le bon entretien de son installation, conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filiales agréées) ;
- A s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature du pétitionnaire précédée de la mention « lu et approuvé »

## **4. CONCLUSION**

*(Cadre réservé à la collectivité)*

### **ATTESTATION DE CONFORMITE DU PROJET**

*(au titre de l'article R431-16 du Code de l'Urbanisme)*

Je soussigné, Christian BERTHOLLIER, Président du Syndicat Interdépartemental Mixte des Eaux et d'Assainissement du Guiers et de l'Ainan, atteste que le projet de l'installation d'assainissement non collectif prévue au présent dossier est :

CONFORME

NON CONFORME

Remarque :

Technicien référent du dossier :

Fait à :

Le :

Le Président,

C. BERTHOLLIER